

## CONSEIL MUNICIPAL du 30 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf , le 30 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis MURIN, Maire

PRESENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Dominique SWINNEN

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Jean-Noël ROLAND

ABSENTS EXCUSES : Mmes Ysaline LEGRAND-Fiona TEISSONNIERE

Mrs Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL-Raymond SICH

PROCURATION : Mme LEGRAND Ysaline à CARNEO José-Marie

Mr BARTHELEMY Serge à FLUCK Lise-Marie

Mr SICH Raymond à MAURIN Francis

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

### **1-VIREMENT DE CREDITS – charge de personnel**

Sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder au virement de crédits suivants sur le Budget M14 de l'exercice 2019

#### **Crédits à ouvrir**

|   |                  |
|---|------------------|
| Chapitre 012 article 6411 personnel titulaire 2 | 1 453,00         |
| <b>Total</b>                                    | <b>1 453 ,00</b> |

#### **Crédits à réduire**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Chapitre 011 article 6287 remboursement de frais                    | - 453,00          |
| Chapitre 011 article 623 publicité publications relations publiques | - 1 000,00        |
| <b>Total</b>  | <b>- 1 453,00</b> |

### **2-AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL –Maison Clément-COMMUNE/CAES-CNRS**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux négociations des deux parties en mars 2019, le Conseil en date du 13 mai 2019 a délibéré, favorablement pour la diminution du loyer de la Maison Clément gérée par le CAES du CNRS.

Afin d'entériner cette décision, il y a lieu d'acter un avenant n° 1 au bail commercial signé par acte sous seing privé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifiant ainsi l'art.4 du montant du loyer annuel soit 20 000 € en lieu et place de 27 079, 84 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ledit avenant, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

FIN DE SEANCE à 18 heures 15

|  |          |
|--|----------|
| 1-virement de crédits                                | 2019-062 |
| 2-avenant n°1 bail commercial Commune / CAES du CNRS | 2019-063 |

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M.FLCUK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N. ROLAND

R . SICH I

D. SWINNEN

F. TEISSONNIERE